

Objet : Budget Annexe Déchets - Décision modificative 1

EXTRAIT

**du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE**

Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-sept septembre à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NOVALAISE, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. AUBERT. BALZER. BAVUZ. CHARPINE. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GIRERD. GROLLIER. JALLAMION. LAURENT. MALLEIN. MARCHAIS. PECH. TAVEL. VEUILLET. WDOWIAK. WROBEL ZUCCHERO.

Absents excusés : MM. CORMIER (Pouvoir N. PECH). GRIMONET (Pouvoir R. BAVUZ). ILBERT.

Date d'envoi de la convocation : 10/09/2026

Secrétaire de séance : Alexandre FAUGE

Le Président :

Explique que la décision modificative suivante doit-être effectuée sur le Budget annexe «Déchets» de la CCLA :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	8 747.18 €	0.00 €	0.00 €
R- 238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 747.18 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	8 747.18 €	0.00 €	8 747.18 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	8 747.18 €	0.00 €	8 747.18 €
Total Général		8 747.18 €		8 747.18 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

APPROUVE la décision modificative à intervenir sur le Budget annexe « Déchets » de la collectivité,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Pascal ZUCCHERO



Secrétaire de séance,
Alexandre FAUGE